



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE  
TD/B/EX(24)/L.3  
22 MARS 2000  
FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Vingt-quatrième réunion directive  
Genève, 24 mars 2000  
Point 2 a) de l'ordre du jour

SUIVI DES RÉSULTATS DE LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE  
RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION  
DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN À MOYEN TERME  
ET DU BUDGET-PROGRAMME

Décision approuvée par le Groupe de travail à la première partie  
de sa trente-cinquième session

Ayant passé en revue le programme 9, relatif à la CNUCED, du projet de plan à moyen terme de l'ONU pour la période 2002-2005, tel qu'il figure dans le document TD/B/WP(XXXV)/Misc.1/Rev.1, le Groupe travail du plan à moyen terme et du budget-programme :

1. Recommande au Conseil du commerce et du développement, à sa vingt-quatrième réunion directive, d'adopter le texte tel que modifié par le Groupe de travail (document TD/B/EX(24)/L.2), en vue de le transmettre aux autorités compétentes au Siège de l'ONU;
2. Souligne que le texte final du plan à moyen terme, en ce qui concerne la CNUCED, devrait fidèlement refléter le consensus des États membres de la CNUCED sur le programme de travail de l'organisation pour la période allant jusqu'à la onzième session de la Conférence. Il souligne en outre que, pour les activités de la CNUCED au cours de cette période,

la "Déclaration de Bangkok : Pour un dialogue mondial et un engagement dynamique" et le "Plan d'action" (TD/386 et 387) adoptés par la Conférence à sa dixième session devraient constituer la principale source de référence pour l'établissement des mandats et du programme de travail;

3. Recommande que le Conseil du commerce et du développement examine, à sa vingt-quatrième réunion directive, la proposition de demander au secrétariat de la CNUCED de réaliser une évaluation de ses activités en fonction des indicateurs de résultats indiqués pour chaque sous-programme dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et de présenter cette évaluation aux États membres pour examen.

-----